

MANDATAIRE 2026-2027 :

CAS N° 1 : Changement de mandataire l'année N+1

Un.e seul.e mandataire par coopérative.

La personne mandataire de l'année 2025-2026 est toujours responsable de la coopérative et doit établir les CRA-CRF, même s'il n'est plus sur l'école.

C'est à elle de faire la passation avec la personne qui prendra la suite, en suivant les 3 étapes suivantes :

1 – en s'aidant du document « Procédure : Enregistrement des CRA et CRF », **établir le CRF et le CRA de l'année 2025-2026.**

IMPORTANT : il faut **imprimer et archiver les CRA, CRF et cahier de comptabilité 2025-2026**, une fois les comptes validés par l'OCCE 77.

2 – **lui communiquer les documents de la coopérative :**

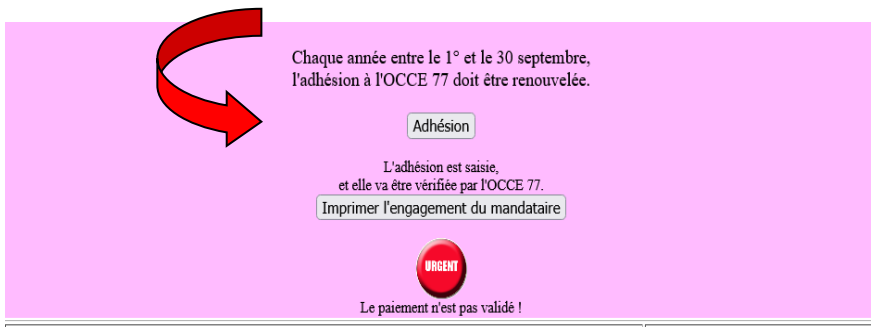
- Chéquier en cours
- Carnet avec bordereaux de remises de chèques
- Cahier d'inventaire et cahier de délibérations
- Archives classées par année (cahiers de comptabilité, chèquiers utilisés et terminés, pièces justificatives, relevés bancaires, affiliations OCCE et fiches annuelles, cahier d'inventaire...)
- BredConnect : Ne pas donner l'identifiant et le mot de passe** : ils sont rattachés à la personne et non à la coopérative scolaire.

Un nouvel accès sera donné par la banque à la personne qui prendra le mandat, une fois que nous aurons enregistré et transmis la procuration bancaire à la BRED.

3- pour l'enregistrement et la transmission des documents pour l'adhésion 2026-2027, **donner identifiant et mot de passe de RETKOOP à la-au collègue qui prend la relève** : il est recommandé que le mot de passe soit modifié.

Elle-Il devra :

- Se connecter et compléter l'adhésion



Chaque année entre le 1^{er} et le 30 septembre, l'adhésion à l'OCCE 77 doit être renouvelée.

Adhésion

L'adhésion est saisie, et elle va être vérifiée par l'OCCE 77.

Imprimer l'engagement du mandataire

URGENT

Le paiement n'est pas validé !



- Puis **imprimer TOUS les documents** du bouton « Engagement du mandataire » (fiche annuelle, engagement du mandataire, procuration bancaire et signatures des enseignant.es de l'école)

niveau de la classe (*)	enseignant(e)(s)	d'enseignants	d'élèves	adultes	total		
1 CE2	DUPONT	1	25	0	26	1	Actions péda. Cahier de compta. classe
2 CM1 CM2	MOUI - JAOUI	2	27	0	29	2	Actions péda. Cahier de compta. classe
3 CP CE1	NOUNOU	1	23	0	24	3	Actions péda. Cahier de compta. classe
4 PS MS GS	MAMA	1	25	0	26	4	Actions péda. Cahier de compta. classe
* : saisie obligatoire	Total :	5	100	0	105		

Adhésion :	
des élèves (100 x 2,05 €) :	205,00 €
des enseignants (5 x 2,05 €) :	10,25 €
d'autres adultes (0 x 2,05 €) :	0,00 €
Assurance :	
des coopérateurs (105 x 0,25 €) :	26,25 €
des biens, propriété de la Coopérative Scolaire : valeur déclarée : 0,00 € ====> 0,00 € est inférieur à 2 000,00 €.	0,00 €
Abonnement à A & E :	9,00 €
formule accès au site + revue papier 44 p : 9,00 €	9,00 €
Participation volontaire :	0,00 €
Total :	250,50 €

La signature manuscrite sur le papier suivant est **obligatoire** :

Pour demander un changement de mandataire et-ou de signataire(s),
imprimer le papier suivant :

Changement de mandataire et-ou de signataire(s)

- Envoyer tous ces documents, ainsi que ceux pour le CRF avec une copie lisible de la carte d'identité recto-verso ou du passeport à l'OCCE 77 **avant le 30 septembre 2026**
Obligatoirement par mail à secrtaire-comptable.occe77@occe.coop

**Nous effectuerons un prélèvement
du montant de la cotisation à l'OCCE 77 et de l'assurance :
Merci de ne pas envoyer de chèque.**

- Une fois l'adhésion validée par l'OCCE 77, il sera possible d'**imprimer l'attestation d'adhésion, le certificat d'assurance, les cartes d'adhérents et la lettre aux parents**, via RETKOOP.

Chaque année entre le 1^o et le 30 septembre,
l'adhésion à l'OCCE 77 doit être renouvelée.

Adhésion

L'adhésion est saisie,
et a été validée.
Bravo Jean !

À imprimer si besoin :

l'Attestation d'adhésion

le Certificat d'assurance